

**SYNTHESE DU DOSSIER  
ET RESUME NON TECHNIQUE**

FRANCEP-GARNIER	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers - Projet
-----------------	--	--

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>PRESENTATION DU SITE FRANCEP-GARNIER.....</b>	<b>3</b>
1.1	DESCRIPTION SOMMAIRE .....	3
1.2	AMENAGEMENT DU SITE.....	4
1.3	LOCALISATION DU SITE .....	4
<b>2.</b>	<b>RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT .....</b>	<b>5</b>
2.1	IMPACT SUR LE PAYSAGE .....	5
2.2	IMPACT SUR LA FAUNE ET LA FLORE .....	5
2.3	IMPACT SUR LE TRAFIC.....	6
2.4	IMPACT SUR L'EAU .....	7
2.4.1	<i>Impact sur la consommation d'eau .....</i>	<i>7</i>
2.4.2	<i>Impact des rejets aqueux.....</i>	<i>7</i>
2.5	IMPACT SUR L' AIR.....	9
2.6	IMPACT SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL .....	9
2.7	IMPACT SUR LE BRUIT .....	10
2.8	IMPACT SUR LES DECHETS.....	11
2.9	IMPACT SUR L'ENERGIE.....	11
2.10	IMPACT SUR LA SANTE .....	12
<b>3.</b>	<b>RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER.....</b>	<b>13</b>

FRANCEP-GARNIER	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers - Projet
-----------------	--	--

## Préambule

Ce résumé non technique a pour fin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact et dans l'étude de dangers. Pour la clarté du document, nous avons réalisé un résumé non technique de la totalité du dossier.

## 1. PRESENTATION DU SITE FRANCEP-GARNIER

### 1.1 DESCRIPTION SOMMAIRE

FRANCEP-GARNIER est spécialisée dans la transformation et le conditionnement de champignons forestiers surgelés (Cèpes, Girolles, Morilles, Trompettes...) depuis 1996.

Racheté en 2003 par le groupe Gelpass, Francep connaît depuis une croissance annuelle à deux chiffres et commercialise aujourd'hui plus de 2000 tonnes de champignons sauvages surgelés et 1300 tonnes de fruits et légumes surgelés.

La gamme comprend des produits bruts, des mélanges de champignons, des produits élaborés associant des champignons avec des légumes et des assaisonnements. Ces produits sont conditionnés en sachets, en étuis et/ou en vrac.

Les produits sont commercialisés sous une marque de l'entreprise (FRANCEP, EUROCEP ou CHAMPICEP) ou sous une marque de distributeur (Picard, Leader Price, Auchan, Casino, ...).

FRANCEP-GARNIER c'est aussi le fruit et les légumes : En effet, grâce au rachat de Garnier, une entreprise de la région lyonnaise qui a acquis en 40 ans un vrai savoir-faire de confisage par le froid, Francep a pu désaisonnaliser et lisser l'activité sur l'année. Avec le champignon, l'activité est concentrée sur les 4 derniers mois de l'année et les produits festifs. La transformation de fruits et légumes sans les champignons représentent 1500 tonnes par an.

L'entreprise FRANCEP-GARNIER est située sur la commune de Saint Viance (19). Le site couvre une superficie de 34 831 m<sup>2</sup> dont 5660m<sup>2</sup> sont utilisés pour les bâtiments, auxquels vont venir se rajouter 2993 m<sup>2</sup> de nouveaux bâtiments. Les parkings et voies de circulation représentent actuellement de 5021 m<sup>2</sup> auxquels vont venir s'ajouter 3317m<sup>2</sup> supplémentaires. Le reste étant des surfaces engazonnées soit 17840m<sup>2</sup>.

En effet, au vu de l'augmentation de la production de FRANCEP-GARNIER, l'entreprise prévoit pour fin 2011 la construction d'un nouveau bâtiment de stockage.

FRANCEP-GARNIER	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers - Projet
-----------------	--	--

## 1.2 AMENAGEMENT DU SITE

Les bâtiments ne se sont pas tous construits en même temps mais au fur et à mesure de l'évolution de l'activité et des besoins :

- 2005: Premier bâtiment de 2.500m<sup>2</sup> comprenant les bureaux, atelier de production et chambre froide,
- 2007 : 1<sup>er</sup> extension de 2000m<sup>2</sup> de chambre froide,
- 2009 : 2<sup>ème</sup> extension de 1.100m<sup>2</sup> sur 2 niveaux pour la préparation de légumes.
- 2011 : Construction du nouveau bâtiment : entrepôt frigorifique de 2993m<sup>2</sup>

Ces différentes évolutions ont permis à FRANCEP-GARNIER d'augmenter sa capacité de production et ainsi de dépasser le seuil de déclaration pour la rubrique ICPE 2220 : préparation ou conservation de produit d'origine végéta, supérieur 10t/jour, d'où la réalisation de ce dossier de demande d'autorisation.

Depuis avril 2010, une nouvelle rubrique a été créée. Elle concerne les entrepôts frigorifiques ainsi, la société souhaite également se mettre à jour par rapport à cette dernière à savoir que la capacité de stockage est actuellement de 41437 m<sup>3</sup> répartie sur 4 chambres froides et l'entrepôt frigorifique. Le site est donc soumis à Déclaration pour la rubrique 1511 : entrepôt frigorifique <50000m<sup>3</sup>.

## 1.3 LOCALISATION DU SITE

### Adresse du site :

Le site se situe à l'adresse suivante :  
ZAC de la Nau  
Rue des Fresnes  
19240 Saint Viance

### Parcelle cadastrale :

N°376, n°377 et n°406 de la section ZM du plan cadastral de la commune de Saint Viance.

Le site est bordé :

- Au sud, des terrains disponibles pour l'implantation de nouvelles entreprises (ZAC de la Nau),
- Au nord, par des maisons d'habitations,
- A l'est, par des maisons d'habitations,
- A l'ouest, par des entreprises appartenant à la ZAC de la Nau.

FRANCEP-GARNIER	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers - Projet
-----------------	--	--

## 2. RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT

Les impacts environnementaux induits par FRANCEP-GARNIER ont été étudiés au regard de l'état du site à la date de dépôt du dossier.

### 2.1 IMPACT SUR LE PAYSAGE

Le terrain ne représente pas de déclivité significative (terrain globalement plat).

La volumétrie générale du bâtiment créé, ses typologies de volume et de façade, ses matériaux, ses couleurs sont en cohérence avec la destination du bâtiment et dans l'esprit des constructions des environs.

Le site s'intègre dans une zone industrialisée existante.

Les espaces extérieurs sont engazonnés et des arbres à haute et moyenne tige sont plantés.

### 2.2 IMPACT SUR LA FAUNE ET LA FLORE

- **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :**

Une ZNIEFF de type I se situe sur la commune de St Viance :

- la vallée de la Vézère : Prairies humides de St Viance, le site FRANCEP-GARNIER est situé à 500m à l'est du de cette zone.

Une ZNIEFF de Type II se situe également sur la commune de St Viance :

- la vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale, le site FRANCEP-GARNIER est situé à 800m à l'est du de cette zone.

Le site ne se situe pas dans l'emprise de l'une de ces deux zones.

- **Zone Importante pour la conservation des Oiseaux (ZICO) :**

Aucune ZICO n'a été répertoriée sur la commune d'implantation du site.

- **Zone Natura 2000 :**

Une Zone natura 2000, directive habitats est recensée sur la commune de St Viance :

- la vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale. le site FRANCEP-GARNIER est situé à 800m à l'est du de cette zone.

La notice est présentée dans la partie 3 du dossier.

**Le site ne se situe pas dans l'emprise de cette zone.**

FRANCEP-GARNIER	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers - Projet
-----------------	--	--

- **Réserve Naturelle Nationale :**

Aucune Réserve Naturelle Nationale n'est répertoriée sur la commune de Saint Viance.

- **Zone Humide :**

Le site ne se situe pas dans une zone humide.

- **Autre classement :**

L'Eglise, la place plantée de platanes et le pont sur la Vézère, situés sur la commune de St Viance sont classés.

FRANCEP-GARNIER ne se situe pas dans le périmètre de protection.

☞ Le site FRANCEP-GARNIER est situé à proximité de zones naturelles protégées mais n'est pas inclus dans les périmètres de protection associés pour les ZNIEFF, les Zones Natura 2000 et les Réserves Naturelles.

## 2.3 IMPACT SUR LE TRAFIC

Les approvisionnements en matières premières et les expéditions des produits finis se font exclusivement par voie routière. Les camions empruntent principalement l'autoroute A20, les routes départementales D170, D148 et D901.

L'inventaire du trafic généré par l'activité de France-GARNIER est le suivant :

Type de véhicules	Rotation - Trafic maximal /jour	Rotation – Trafic moyen/jour
Véhicules légers (personnel)	40 véhicules légers par jour + 3 véhicules visiteurs	25 véhicules légers par jour + 1 véhicule visiteur
Camions (livraisons/expéditions)	6 camions de livraison/jour 6 camions d'expédition/jour	2 camions de livraison/jour 2 camions d'expédition/jour

Les horaires d'approvisionnement et de livraison sont de 8 heure le matin à 16 heure l'après midi. Un plan de circulation est défini pour faciliter les flux de véhicules.

Le nombre de places de stationnement total mis à la disposition du personnel est conforme aux exigences de l'urbanisme.

De manière générale, le trafic généré par l'activité de FRANCEP-GARNIER, tant au niveau des véhicules légers que des poids lourds est inférieur à 1% du trafic actuel (valeur déterminée par rapport aux valeurs obtenues pour l'A20).

**=> L'impact de l'activité du site sur le trafic routier des axes environnants n'est pas considéré comme significatif.**  
**=> Les camions n'emprunte pas le centre-ville de Saint-Viance, Varetz ou de Brive la Gaillarde. Ils circulent par la ZAC de la NAU, puis récupèrent l'A20.**

FRANCEP-GARNIER	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers - Projet
-----------------	--	--

## 2.4 IMPACT SUR L'EAU

### 2.4.1 Impact sur la consommation d'eau

- **Situation actuelle**

La zone d'étude est desservie par :

- le réseau d'adduction d'eau potable : le site FRANCEP-GARNIER est relié au réseau communal,
- le réseau d'assainissement : le site FRANCEP-GARNIER est relié au réseau communal.

Le site n'exploite aucun puits de pompage en nappe.

Le raccordement à l'arrivée générale est équipé d'un dispositif de disconnection pour éviter tout retour d'eau polluée dans le réseau d'adduction publique et d'un compteur d'eau en entrée du site. Cet ensemble de protection est vérifié annuellement par une personne compétente.

L'eau de ville est utilisée pour les besoins :

- 1% domestiques (sanitaires),
- 9% pour le process,
- 90% pour le nettoyage (sol, ligne de process , ...)

La consommation annuelle sur les dernières années est de :

2008	2009	2010	2011	2012
4880 m <sup>3</sup>	7419 m <sup>3</sup>	13113 m <sup>3</sup>	12237 m <sup>3</sup>	12325 m <sup>3</sup>

### 2.4.2 Impact des rejets aqueux

Les réseaux d'eau du site FRANCEP-GARNIER sont séparatifs.

La gestion de la ségrégation des eaux, puis de l'évacuation des effluents aqueux est assurée par plusieurs réseaux d'égouts :

- Le **réseau d'eaux pluviales** de voiries et de toiture,
- Le **réseau d'eaux non-domestiques**,
- Le **réseau d'eaux usées domestiques**.

#### Eaux sanitaires

Les eaux sanitaires du site sont rejetées dans le réseau d'assainissement communal et traitées par la station d'épuration de Brive la Gaillarde.

FRANCEP-GARNIER	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers - Projet
-----------------	--	--

### **Eaux pluviales**

Les eaux pluviales ruisselant sur les surfaces imperméabilisées sont collectées par deux réseaux différents sur le site :

- les eaux pluviales de ruissellement des parkings et des voies de circulation, considérées comme potentiellement polluées ;
- les eaux pluviales de toiture considérées comme potentiellement non polluées.

Les eaux pluviales des toitures sont collectées dans un réseau séparé des eaux pluviales de voiries et acheminées par des conduites d'évacuations spécifiques. Elles ne sont pas traitées par un séparateur hydrocarbure (eaux pluviales non souillées).

Les eaux pluviales des zones imperméabilisées (voiries et parkings) sont collectées dans un réseau séparé et acheminées vers des conduites d'évacuations spécifiques. Elles sont au préalable traitées par un séparateur hydrocarbure de capacité adéquate.

L'exutoire final des eaux pluviales est le bassin de rétention de la ZAC de la Nau (situé au nord) puis la Vézère.

### **Eaux usées industrielles**

L'eau utilisée dans le process CBTL, pour la fabrication de vapeur est ensuite rejetée au tout à l'égout de la ZAC.

L'eau utilisée par les canons à mousse est également rejetée dans le tout à l'égout de la ZAC.

Le lavage des champignons frais est fait par eau claire. Les eaux résiduelles de lavage (environ 10% de l'eau consommée, le reste étant recyclé) sont filtrées et expurgées des quelques éléments organiques qu'elles contiennent, par un bac à graisse de 1036 litres, avant d'être rejetées vers le réseau d'eau usée (quantité environ 6000 m<sup>3</sup>/an). Ce bac à graisses est vidangé cinq fois par an par Sanicentre.

Les cellules frigorifiques étant destinés au transit et stockage de denrées agroalimentaires congelées, aucun procédé de lavage ou de traitement n'est mis en œuvre.

Les eaux résiduaires rejetées sont donc uniquement constituées :

- Des eaux des sanitaires des bureaux et des locaux sociaux, rejetées par canalisation dans le réseau communal d'assainissement des eaux usées/eaux vannes,
- Des eaux de lavages des champignons citées ci-dessus.

Une campagne de mesure réalisée en 2012 et en 2013. Elles montrent un dépassement des valeurs des paramètres DBO5, DCO et MEST par rapport aux seuils définis par l'arrêté du 2 février 1998.

A noter que la campagne de 2013 est entièrement représentative de l'activité, puisque le plan de charge et de travail de l'usine à cette période de l'année est à son maximum, soit trois équipes par jours de fabrication et deux équipes de conditionnement.

Cependant, après un entretien mené avec la CACB, il s'avère que la station d'épuration de Brive possède la capacité de traitement. L'autorisation de raccordement et le projet de convention de rejet figure en annexe de dossier.

Notons que l'écart par rapport aux seuils de l'arrêté en % est réel, le rapport en % par rapport à la STEP est très faible puisque ne dépassant pas les 1% de la STEP, et notamment un taux de MEST < 0.1 % de la capacité de la STEP avec une charge rejetée de

FRANCEP-GARNIER	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers - Projet
-----------------	--	--

18 Kg journalier en MEST, ce qui est très faible au regard de la capacité d'accueil de la station collective.

Toutes fois l'ensemble de ces rejets comme précisé, sont contractualisés dans une autorisation de rejet avec une autorisation de dérogation délivré par la CCAB. La société FRANCEP est aujourd'hui en recherche de solutions d'aménagements pour améliorer les résultats (installation de traitement par exemple).

## 2.5 IMPACT SUR L'AIR

### • *Situation actuelle*

Il n'y a aucune émission dans l'atmosphère de fumées épaisses, gaz toxiques dans les conditions normales d'exploitation.

Les seuls rejets atmosphériques générés par les installations de FRANCEP-GARNIER sont :

- \* Les gaz d'échappement des véhicules lourds et légers transitant sur le site,
- \* Le dégagement d'hydrogène dans les locaux de charge des engins de manutention,
- \* Les fluides frigorigènes au niveau des installations de réfrigération en cas de fuite accidentelles;
- \* les deux chaudières alimentées au gaz naturel sont utilisées pour la production de vapeur pour le process et d'eau chaude sanitaire. La puissance totale de 782 KW ;

Il n'y a aucune émission dans l'atmosphère de fumées, de gaz toxiques dans des conditions normales d'exploitation.

## 2.6 IMPACT SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL

On ne recense pas de captage d'eau potable à proximité du site

Le site n'est pas inscrit dans les périmètres de protection de forages AEP, il est situé à plus de 10km au sud du rayon de protection.

L'activité de FRANCEP-GARNIER ne génère en fonctionnement normal aucun rejet vers le sous-sol et les eaux souterraines.

Les risques de pollution des sols et des sous-sols, en fonctionnement normal, sont faibles étant entendu que le bâtiment est entièrement bétonné, supprimant le risque d'infiltration d'eau et de pollution des sols.

De plus, aucune manipulation de produits chimiques n'est réalisée à l'extérieur du site.

Les produits chimiques présents sur le site FRANCEP-GARNIER sont des produits utilisés pour le lavage des sols, des murs et des process. On note la présence de produits acides, bases, alcools et neutres, présentant un volume de stockage d'environ 1000l dans un local dédié. Les produits sont sur des rétentions séparées pour éviter le risque d'incompatibilité des produits.

Les mesures habituelles de prévention de la pollution des sols et des sous-sols sont mises en œuvre, à savoir l'étanchéité des sols des ateliers, des zones de traitement et des zones de stockage ainsi que l'élimination des déchets suivants les filières réglementaires adaptées.

FRANCEP-GARNIER	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers - Projet
-----------------	--	--

## 2.7 IMPACT SUR LE BRUIT

- **Situation actuelle**

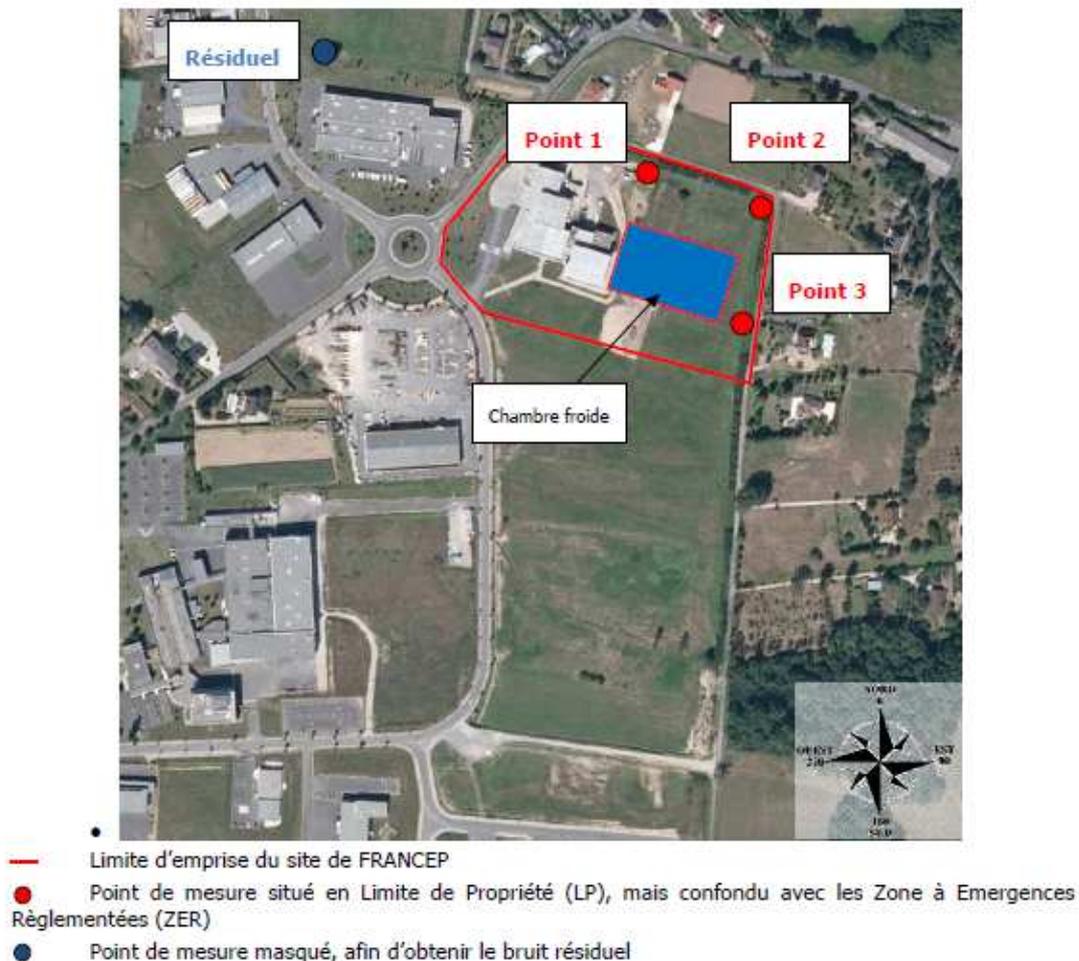
Les terrains du projet sont implantés dans ZAC de la NAU. Il est situé à proximité de l'A20, axe de circulation supportant des trafics denses.

Des mesures complémentaires avec le projet ont été réalisées par la société Orféa en janvier 2012, afin de mesurer l'impact de cette nouvelle installation sur le voisinage du site.

Ces mesures ont consisté à faire le relevé des niveaux sonores en 3 points situés en Zone à Emergences Réglementées (ZER). Ces mesures ont été réalisées suivant les périodes jour et nuit au sens de la réglementation applicable.

Une mesure du bruit résiduel, se traduisant par un point masqué à l'extérieur du site, a été effectuée pour les deux périodes (la chambre froide fonctionnant 24h/24h).

Localisation des points de mesures :



Les mesures du 11 janvier 2012 (en configuration diurne et nocturne, et en fonctionnement normal) ont permis de faire les constats suivants :

FRANCEP-GARNIER	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers - Projet
-----------------	--	--

- Les niveaux sonores relevés en limites de propriétés respectent les exigences réglementaires ;
- Les émergences calculées au niveau des Zones à Emergences Réglementées ne dépassent pas les seuils admissibles réglementaires ;
- Aucune tonalité marquée n'a été identifiée au niveau des Zones à Emergences Réglementées.

L'intégralité du rapport figure en annexe du dossier.

## 2.8 IMPACT SUR LES DECHETS

Les déchets générés sur le site sont de deux catégories :

- Les Déchets Industriels Banals (DIB)
  - Déchets d'emballages papier, carton, plastiques, bois ;
- Les Déchets Industriels Dangereux (DID)
  - Tubes fluorescents ;
  - Huiles et acides usagées ;
  - Boues des séparateurs hydrocarbures ;
  - Graisses des bacs à graisses.
- Les Déchets Organiques

Le site produit 170 tonnes de déchets organiques par an. Concernant ce point le site FRANCEP-GARNIER est conforme à l'arrêté du 12 juillet 2011 + au Décret n°2011-828 du 11 juillet 2011 sur les bio-déchets. Ils sont dirigés vers le centre de compostage d'Allasac.

Le site dispose d'une procédure de gestion des déchets permettant de définir clairement le mode de gestion des déchets industriels dangereux et des déchets banals. Les déchets liés à l'activité de FRANCEP-GARNIER sont triés puis confiés à des filières d'élimination spécifiques.

## 2.9 IMPACT SUR L'ENERGIE

Les formes d'énergie nécessaires au fonctionnement des installations du site FRANCEP-GARNIER sont :

- **L'électricité** : la consommation annuelle en électricité est de 2.260.789 Kwh pour l'année 2010.
- **Le gaz de ville**, utilisé pour la production de vapeur pour le process et la production d'eau chaude sanitaire. La consommation annuelle de gaz naturel est de 651.508 kwh pour l'année 2010.

Les mesures prises sont les suivantes :

- \* Suivi périodique des consommations énergétiques (électricité et gaz),

FRANCEP-GARNIER	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers - Projet
-----------------	--	--

- \* Isolation thermique des bâtiments limitant ainsi les pertes de chaleur au niveau des bureaux et les pertes de froid au niveau des chambres froides,
- \* Choix des équipements des installations de réfrigération,

Il est également important de rappeler que la consommation électrique est difficilement compressible car directement liée à la production de froid, outil de travail de FRANCEP-GARNIER, tout comme la consommation de gaz.

## 2.10 IMPACT SUR LA SANTE

Une évaluation des risques sanitaires liée aux activités du site FRANCEP-GARNIER a été réalisée. Elle est présentée en détail en partie 3 du dossier.

Au vu des méthodologies et de la bibliographie, validées à la date de rédaction de l'étude, les émissions de NOx, CO, SO2 et poussières étudiées dans la présente Etude des Risques Sanitaires, permettent de respecter les recommandations des autorités sanitaires en terme d'impact sur la santé pour les effets chroniques.

FRANCEP-GARNIER	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers - Projet
-----------------	--	--

### 3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER

A l'issue de l'identification des potentiels de dangers et de l'analyse des risques, les phénomènes dangereux identifiés et étudiés pour le site FRANCEP-GARNIER sont :

- l'incendie de la chambre froide n°1 et n°2 et du nouvel entrepôt frigorifique.

☛ **Les conclusions et mesures prises ou prévues pour chaque scénario sont les suivantes :**

=> En tenant compte des barrières passives (murs REI120), nous constatons que les flux thermiques de 3, 5 et 8 kW/m<sup>2</sup> sont dans l'ensemble contenus dans les limites de propriété du site. Sauf pour le nouvel entrepôt, l'on peut constater que les flux thermiques de 3 kW/m<sup>2</sup> sortent légèrement des limites de propriété coté nord et ouest mais sans atteindre d'ERP ou d'habitations.

=> Le seuil de 8 kW/m<sup>2</sup> (seuil des effets dominos correspondant au seuil de dégâts graves sur les structures) n'est pas atteint grâce à l'aménagement de murs REI120 séparant le local de stockage de carton des autres locaux ou bien les locaux techniques des cellules de stockages, ou encore le mur au niveau du nouvel entrepôt séparant la partie stockage de la partie bureau et locaux techniques. Aucun effet dominos sur des installations sensibles n'est donc à redouter.

Il conviendra cependant d'éviter tout stockage de produits, matières combustible dans les rayons des flux de 8 kW/m<sup>2</sup>.

Les principales mesures pour la sécurité ont été identifiées suite à l'analyse des risques. Il s'agit :

- des équipements d'interventions en cas d'incendie (extincteurs, réserve incendie, RIA...),
- détection incendie,
- des murs et portes coupe-feu pour les locaux présentant un risque d'incendie (local de stockage de cartons, locaux techniques, chaufferie...),
- des trappes de désenfumage en cas d'incendie pour évacuer les fumées.

Les périodicités de contrôle sont définies par l'exploitant.